

DRM

Les **DRM** (acronyme anglais) ont pour objectif de contrôler l'utilisation qui est faite des œuvres numériques (voir : 🗉 [Gestion des droits numériques](#)).

Nous désignons les DRM sous le nom de **Gestion Numérique des Restrictions** de l'anglais "Digital Restrictions Management".

Ici, nous parlons de fonctionnalités conçues dans l'intention de restreindre ce que les utilisateurs peuvent faire ¹⁾. Ces fonctionnalités sont aussi appelées **menottes numériques** qu'il est licite de contourner en Suisse ²⁾ (aussi en France).

Notes et références

- <https://www.gnu.org/proprietary/proprietary-drm.fr.html> sur les DRM du logiciel privé.

¹⁾

En négation du droit accordé par les art. 19, 20, 24, 24a, 24b et 24c de la loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins - 231.1.

²⁾

En vertu de l'art. 21 de la loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins - 231.1.

From:

<https://www.logiciel-libre.ch/> - **Logiciel libre**

Permanent link:

<https://www.logiciel-libre.ch/logiciels/malveillants/drm?rev=1585654272>

Last update: **31.03.2020 @ 13:31**

